

**Réunion du 25 mai 2011**  
à la Maison de l'Intercommunalité, à 18h30

date de la convocation : 18 mai 2011

**Etaient présents (23) :**

Le Président : Hubert DELHOMMEAU (à l'exception du point n°94)  
Les Vice-présidents : Charles BATY, Damien GRASSET, Marc PRÉAULT  
Les Membres : Philippe BAUDRY, Pierre BELLEIL, Lionel BOSSIS, Francis BRETON, Joseph CARDINAUD, Bernard DABRETEAU, Jean-Paul DENIAUD, Bernard DENIS, Alain GRASSET, Jean-Noël GROLLEAU, Stéphane JARNY (jusqu'au point 083 inclus), Bernard LOUINEAU, Jeanne MARTINEAU, Marie MERLET, Chantal NICOLEAU, Joël RAMBERT  
Les Membres consultatifs : Gérard BRETIN, Maryline GRATON, Régis POIRIER

**Avaient donné procuration (2) :** Corinne FERRE à Joël RAMBERT  
Alain LEBOEUF à Hubert DELHOMMEAU

**Etaient excusés (2) :**

Les Membres : Joseph GALLOT  
Les Membres Consultatifs : Noémie GAUTRON

**Etaient absents (3) :**

Les Membres : Marc ARNAUDEAU, Jean-Claude BROUSSEAU, Christel RAFSTEDT  
Les Membres consultatifs :

**Assistait à la réunion :** Yoann GAUVRIT

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de délégués votants : 22

Maison de l'Intercommunalité  
21 rue du Péplu  
85620 Rocheservière

Tél. : 02 51 94 94 28  
Fax : 02 51 94 94 29

infos@cc-canton-rocheserviere.fr

**ORDRE DU JOUR**

- ✍ 083 – Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'un local technique onduleur sur la commune de Rocheservière
- ✍ 084 – Convention partenariale avec le mouvement Familles Rurales
- ✍ 085 – Acquisition d'un véhicule pour la halte garderie itinérante
- ✍ 086 – SPANC – contrôle de bon fonctionnement – détermination de la périodicité et des redevances
- ✍ 087 – Budget général : créances irrécouvrables – admission en non valeur
- ✍ 088 – Détermination des tarifs de vente des canoës d'occasion
- ✍ 089 – ZA La Croix Biton – avenant n°4 de l'entreprise BAUDRY TP
- ✍ 090 – Office de Tourisme – nomination des membres du Conseil d'Exploitation
- ✍ 091 – Office de Tourisme – fixation de tarifs
- ✍ 092 – Office de Tourisme – convention avec la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- ✍ 093 – Rapport d'activités annuel 2010 de la communauté de communes
- ✍ 094 – Location longue durée d'un véhicule de service

**Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour. Ce point amènera une décision de la part du Conseil. Il s'agit :**

- ✍ **089 : Développement économique et emploi – ZA La Croix Biton – avenant n°4 de l'entreprise BAUDRY TP**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Après l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.212-15 du CGCT, le Conseil Communautaire nomme, à l'unanimité, Monsieur Francis BRETON, en qualité de secrétaire de séance.**

## Décisions du Bureau

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

### ⇒ Compte Rendu de la réunion du 11 avril 2011 :

#### ✍ 076 – Programme d'aides habitat 2010 - 2012 – mises en paiement

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1109-134 en date du 04 novembre 2009 a validé le règlement du programme d'actions habitat triennal et a donné pouvoir au Bureau, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année, de mettre en paiement les aides, après réalisation conforme des travaux.

Il présente la liste des dossiers approuvés par les commissions habitat des 17 mars et 20 octobre 2010 et 03 février 2011 pour être mis en paiement :

Economies d'énergie					
N°	Nom et prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant des factures	Montant de la subvention
EE8	BERTHELOT Rose-May	St-Philbert-de-Bouaine	Chauffe eau solaire	6 154.40 €	700.00 €
EE34	GOUPILLEAU Yves	Rocheservière	Pompe à chaleur	8 655.29 €	700.00 €
EE42	COUTAUD Gérard	L'Herbergement	Chaudière à condensation, régulation	4 886.24 €	700.00 €
EE45	ERIEAU Roselyne	L'Herbergement	Chaudière à condensation, régulation	5 159.59 €	700.00 €
EE47	SOLER Pascal	L'Herbergement	Chaudière bois	12 784.44 €	700.00 €
EE55	GAUTRON Noémie	St-André-Treize-Voies	Pompe à chaleur, VMC double flux	14 010.04 €	700.00 €
EE58	DURAND Eric	St-Philbert-de-Bouaine	Pompe à chaleur	10 704.00 €	700.00 €
EE61	PICHAUD Jean-François	St-Philbert-de-Bouaine	Pompe à chaleur	16 143.13 €	700.00 €
EE62	COUDRIAU Philippe	St-Sulpice-le-Verdon	Chauffe eau solaire	6 190.74 €	700.00 €

Montant à engager pour 2011 : 6 300.00 €uros

Reste engagé pour 2011 : 6 134.21 €uros

Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 25

depuis le début du dispositif : 48

Assainissements non collectifs				
N°	Nom et prénom du bénéficiaire	Commune	Montant des travaux éligibles	Montant de la subvention
AS6	LE CAM Denise	St-Philbert-de-Bouaine	7 385 €uros	700.00 €

Montant à engager pour 2011 : 700.00 €uros

Reste engagé pour 2011 : 16 800.00 €uros

Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 6

depuis le début du dispositif : 8

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement la liste des aides présentées ci-dessus, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

#### ✍ 077 – Giratoire de Genêts – avenant relatif aux travaux d'eau potable

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire, par la délibération n°0509-085 en date du 25 mai 2009 a validé la participation demandée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de Grandlieu d'un montant de 18 822.42 €uros hors taxes pour les travaux de modification et d'extension du réseau d'eau potable des abords du giratoire des Genêts à Rocheservière.

Monsieur le Président expose qu'il existe un surcoût de 9 533.08 €uros hors taxes correspondant à la traversée de la Route Départementale n°753 par forage horizontal, travaux imposés par l'Agence Routière Départementale. La participation totale en faveur du SIAEP s'élève donc à la somme de 28 355.50 €uros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte le surcoût d'un montant de 9 533.08 €uros hors taxes, soit une participation totale en faveur du SIAEP de 28 355.50 €uros hors taxes pour les travaux d'eau potable des abords du giratoire des Genêts, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'avenant à intervenir et tout autre document relatif à cette décision.

---

## **078 – Pépinière d'entreprises – révision du loyer de l'entreprise EVO-X**

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire, par la délibération n°1005-068 en date du 10 mai 2010 a accepté de louer l'atelier n°3 de la pépinière d'entreprises de l'Herbergement à la société EVO-X contre paiement d'un loyer mensuel hors taxes de 600 €uros.

Il expose qu'en application des termes du bail commercial de courte durée passé avec le locataire, le loyer doit être revu suivant l'évolution de l'indice publié par l'INSEE du coût de la construction selon les conditions suivantes :

- indice de base (dernier indice trimestriel publié à la date de signature du contrat soit 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 : 1 507),
- indice de révision (indice du même trimestre de l'année suivante, dans la limite d'une augmentation du loyer de 3 %).

Monsieur le Président propose de réviser le loyer mensuel de l'atelier n°3 d'une surface de 208.26 m<sup>2</sup> occupé par l'entreprise EVO-X, à compter du 01 mai 2011 de + 1.72%, soit de 600.00 €uros à 610.35 €uros hors taxes

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte la révision du loyer dans les conditions du bail commercial de courte durée signé le 01 mai 2011, en réévaluant le loyer mensuel hors taxes de l'atelier n°3 à 610.35 €uros à compter du 01 mai 2011, et autorise monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la révision du loyer.

---

## **079 – Concert de « la Symphonie du Marais »**

Monsieur le Président propose l'organisation d'un concert le dimanche 25 septembre 2011 à 17h00 à la salle du Saint-André de Saint-André-Treize-Voies avec l'association musicale de « la Symphonie du Marais ». Au programme de ce concert : Rameau : concerts mis en Symphonie. L'ensemble sera composé de 11 instrumentalistes et 2 accompagnatrices sous la direction de Hugo Reyne.

Pour ce spectacle, la communauté de communes prend en charge les frais de communication et les cachets, charges sociales et défraiements des artistes qui s'élèvent à 5 000 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte la tenue d'un spectacle le 25 septembre 2011 à la salle Saint-André de Saint-André-Treize-Voies, accepte de prendre en charge ce spectacle proposée par l'ensemble musical de « La Symphonie du Marais » pour un montant de 5 000 €uros TTC, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

---

## **080 – Renouvellement d'une partie du matériel nautique de la base de canoë kayak**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1012-160 prise lors de sa séance en date du 08 décembre 2010 a approuvé le projet d'équipement 2011 de matériels nautiques.

Il expose qu'il est nécessaire de remplacer des embarcations et du matériel usagés et de compléter l'équipement existant notamment en gilets de sauvetage. Les besoins sont les suivants : 10 canoës, 10 pagaies, et 20 gilets 4 kayaks.

Il présente le résultat de la consultation organisée et propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise KWA d'un montant total hors taxes de 8 186.46 €uros.

Monsieur le Président précise que cette opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 40% sur le matériel à vocation éducative et 20% sur le matériel à vocation touristique.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, valide la liste de renouvellement du matériel nautique de la base de canoë kayak, contracte avec l'entreprise KWA pour un montant de 8 186.46 €uros hors taxes, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

---

⇒ **Compte Rendu de la réunion du 09 mai 2011 :**

✍ **082 – Extension de l'atelier relais de Saint-Sulpice-le-Verdon - avenants**

Monsieur le Président rappelle que le Bureau de la communauté de communes, par la délibération n°1005-069, prise lors de sa séance en date du 10 mai 2010 a attribué l'ensemble des marchés aux entreprises, complétée par la délibération du Conseil Communautaire n°1007-097, prise lors de sa séance du 07 juillet 2010 pour le lot n°16, soit un montant initial de travaux de 799 477.72 €uros hors taxes.

- avenant n°3 du lot n°2 :

Il propose d'annuler l'avenant n°1 puisque les prestations ont été réalisées par le lot VRD. Cet avenant représente une moins value de 240 €uros hors taxes.

*lot n°2 : Gros œuvre* : SARL MORILLEAU MICHEL – 240 €uros, soit 128 944.43 €uros.

- avenant n°1 du lot n°9 :

Il expose qu'une prestation n'a pas été réalisée (fourniture et pose d'un vantail). Cet avenant présente donc une moins value de 1 298 €uros hors taxes.

*lot n°9 : Cloisons isothermes* : OUEST ISO FRIGO – 1 298 €uros, soit 9 579 €uros.

- avenant n°1 du lot n°16 :

Il expose que 3 aérothermes électriques et 3 déstratificateurs n'ont pas été posés. Cet avenant présente donc une moins value de 4 122.50 €uros hors taxes.

*lot n°16 : Chauffage, rafraîchissement, VMC* : AITEC – 4 122.50 €uros, soit 112 757.65 €uros.

Le montant total de l'opération est porté de 806 745.38 €uros à 801 084.88 €uros hors taxes, soit + 0.20% par rapport aux marchés initiaux.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte l'avenant n°3 du lot n°2 présenté d'un montant de - 240 €uros hors taxes, ainsi le montant hors taxes du marché passe de 129 184.43 €uros à 128 944.43 €uros, soit + 0.63% par rapport au marché initial, accepte l'avenant n°1 du lot n°9 présenté d'un montant de - 1 298 €uros hors taxes, ainsi le montant hors taxes du marché passe de 10 877 €uros à 9 579 €uros, soit - 11.9% par rapport au marché initial, accepte l'avenant n°1 du lot n°16 présenté d'un montant de - 4 122.50 €uros hors taxes, ainsi le montant hors taxes du marché passe de 116 880.15 €uros à 112 757.65 €uros, soit - 3.5% par rapport au marché initial, et autorise Monsieur le Président à signer les avenants présentés.

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau.**

---

**Commission Sport**

*Rapporteur : Marc PREAULT*

✍ **083 – Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'un local technique onduleur sur la commune de Rocheservière**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1209-155, prise lors de sa séance en date du 16 décembre 2009 a accepté d'installer 600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le versant sud ouest de la toiture de la salle de sport intercommunale.

Il expose que cette installation a nécessité la création d'un local technique de 3 x 2.5m visant à héberger les onduleurs qui permettent de distribuer l'électricité produite, par la centrale photovoltaïque, au réseau public. Cette construction s'est réalisée côté terrains de football, sur les parcelles cadastrées section AC n°349 et 353, propriété de la commune de Rocheservière

Il propose qu'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit soit signée avec la municipalité de Rocheservière d'une durée de 20 ans, soit la durée de vie de la centrale et à compter de sa mise en service, soit le 25 janvier 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la conclusion d'une convention temporaire du domaine public en vue de l'installation d'un local technique, destiné à accueillir les onduleurs de la centrale photovoltaïque de la salle de sport intercommunale, située rue du Grand Moulin à Rocheservière, et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune.

---

## Communication et TIC

Rapporteur : Marc PREAULT

### Compte rendu d'activités de la commission :

#### Site Internet

Le site Internet mobile est en ligne. Il permet aux visiteurs d'accéder à des pages d'informations complémentaires sur Randocroquis et les Chouettes Balades à partir d'un téléphone mobile. Il est accessible depuis l'adresse suivante : [www.m.cc-canton-rocheserviere.fr](http://www.m.cc-canton-rocheserviere.fr).

#### Dématérialisation des échanges avec le Trésor Public

La communauté de communes vient d'être retenue Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée dans le cadre du déploiement national de la 7<sup>ème</sup> vague au protocole d'échange standard d'HELIOS PES version 2.

#### Prix départemental d'architecture et d'aménagement du CAUE

La communauté de communes s'est portée candidate pour la réalisation des travaux de la Maison de l'Intercommunalité.

#### Informatique

Acquisition de 15 licences Office 2010 destinées à mettre à niveau la suite bureautique utilisée par les services de la communauté de communes, pour un coût de 1 785 € hors taxes.

19h15 - Monsieur Stéphane JARNY quitte définitivement la séance.

---

## Enfance jeunesse

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

### Compte rendu de la réunion du groupe de travail petite enfance du 27 avril 2011

---

### Compte rendu d'activités de la commission :

#### Halte garderie itinérante

L'association propose de s'appeler : « *P'tit Poucet Roule* »

Deux postes vont donc être recrutés par la fédération Familles Rurales de Vendée et mis à disposition de l'association gestionnaire du service. Recrutement du poste de directeur en mai à hauteur de 32 heures/semaine et du poste d'assistante éducatrice en juillet à hauteur de 27 heures/semaine.

En attendant la création du service, proposition d'accord avec la commune de Vieillevigne :

- Année 2010 : financement en fonction de la fréquentation pour les communes concernées,
- Année 2011 : financement communautaire jusqu'à l'ouverture de la halte garderie itinérante en fonction de la fréquentation.

### ✚ Activités à la carte - vacances d'avril

91 jeunes inscrits sur 8 activités.

### ✚ Radars pédagogiques de vitesse

Les 7 appareils sont disponibles.

Il est proposé dans un premier temps de mettre les appareils à la disposition de 2 communes (1 grande + 1 petite) pendant 3 mois consécutifs :

- jusqu'au 30/08/11 : 4 à l'Herbergement et 3 à Mormaison,
- du 01/09/11 au 30/11/11: 4 à Saint-Philbert-de-Bouaine et 3 à Saint-André-Treize-Voies,
- du 01/12/11 au 28/02/12 : 4 à Rocheservière et 3 à Saint-Sulpice-le-Verdon.

### ✚ Prochain réunion de la commission

La prochaine réunion du groupe de travail jeunesse aura lieu le jeudi 23 juin à 20h 30.

---

## 📎 084 – Convention partenariale avec le mouvement Familles Rurales

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°04-015 prise lors de sa séance en date du 07 avril 2004 a décidé de passer une convention avec le mouvement Familles Rurales notamment pour la mise à disposition par ce dernier d'un chef de projet à temps plein auprès de la communauté de communes pour mettre en place des actions du Contrat Temps Libre communautaire.

Il expose que depuis 2004, la convention avec le mouvement Familles Rurales a été reconduite tacitement chaque année sans aucune modification, alors même que les missions du coordinateur enfance jeunesse ont évoluées et que les politiques contractuelles avec la CAF ont changées.

Dans le but de relancer le comité partenarial et de clarifier les missions exercées entre le coordinateur petite enfance, enfance et jeunesse et le chargé de mission de territoire affecté sur le secteur de Rocheservière, un travail d'actualisation de la convention avec le mouvement fédéral Familles Rurales a été réalisé.

**Après lecture des termes de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de poursuivre le partenariat avec le mouvement familles Rurales pour la mise à disposition d'un poste à temps complet de coordinateur petite enfance, enfance et jeunesse auprès de la communauté de communes, désigne pour représenter la communauté de communes au comité partenarial les 4 membres suivants : Mesdames Corinne FERRE et Jeanne MARTINEAU et Messieurs Hubert DELHOMMEAU et Stéphane JARNY et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.**

---

## 📎 085 – Acquisition d'un véhicule pour la halte garderie itinérante

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1103-031, prise lors de sa séance en date du 30 mars 2011 a décidé la mise en place d'un service de halte garderie itinérante sur le canton de Rocheservière.

Il rappelle le projet consiste à créer douze places d'accueil pour les matinées et six places pour les après-midi encadrées par des professionnels qualifiés de la petite enfance, répartis ainsi :

- Mormaison (accueil de loisirs Milles Pattes)	lundi matin : 9h30 – 12h30
- Saint-André-Treize-Voies (accueil de loisirs Graine de Malice)	mardi journée : 9h30 – 16h00
- Saint-Sulpice-le-Verdon (accueil de loisirs Gribouille)	mercredi matin : 9h30 – 12h30
- L'Herbergement (accueil de loisirs Acti Mômes)	jeudi journée : 9h30 – 16h00
- Rocheservière (accueil de loisirs Maison Farandole)	vendredi matin : 9h30 – 12h30

Afin de transporter le matériel de puériculture et le matériel pédagogique, il est indispensable de disposer d'un véhicule de 100 ch. aménagé, dispensant d'équipements facilitant le transport d'une commune à l'autre. Il est également prévu de ce véhicule soit floqué d'un marquage spécifique.

Monsieur le Président précise que ce véhicule sera ensuite mis à la disposition du gestionnaire du service. Il présente le résultat de la consultation organisée et propose de retenir l'offre présentée par l'agent Peugeot de Rocheservière d'un montant total hors taxes de 20 765.15 Euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire contracte avec l'agent Peugeot de Rocheservière pour l'acquisition d'un véhicule spécifiquement aménagé pour permettre le transport d'une commune à l'autre du matériel nécessaire au fonctionnement de la halte garderie itinérante, pour un montant de 20 765.15 €uros hors taxes, de mettre ce véhicule à la disposition de l'association gestionnaire du service, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le prestataire et la convention de mise à disposition avec l'association.

---

## Environnement

Rapporteur : Damien GRASSET

### 🗒 Compte rendu de la réunion de la commission du 12 mai 2011 :

#### ✦ SPANC - Contrôle périodique de bon fonctionnement

Poursuite du travail sur la mise en place du nouveau service et validation du contenu des réunions publiques.

---

### 🗒 Compte rendu d'activités de la commission :

#### ✦ SPANC - Contrôle périodique de bon fonctionnement et prestation d'entretien

Dates des réunions publiques de présentation :

- Saint-André-Treize-Voies le 24 mai à 20h30 – salle Saint-André
- Rocheservière le 25 mai à 20h30 – salle du Centre
- L'Herbergement le 26 mai à 20h30 – salle Polyvalente
- Saint-Philbert-de-Bouaine le 07 juin à 20h30 – salle Harmonie
- Saint-Sulpice-le-Verdon le 08 juin à 20h30 – CARS
- Mormaison le 09 juin à 20h30 – salle Polyvalente

Des permanences d'information auront également lieu dans chacune des mairies du canton :

- Saint-Sulpice-le-Verdon vendredi 24 juin de 17h à 19h,
- Saint-André-Treize-Voies samedi 25 juin de 9h à 12h,
- Mormaison vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 17h à 19h,
- L'Herbergement samedi 02 juillet de 9h à 12h,
- Rocheservière jeudi 07 juillet de 17h à 19h,
- Saint-Philbert-de-Bouaine vendredi 08 juillet de 17h à 19h.

#### ✦ Matériel de désherbage alternatif

Accord de l'Agence de l'Eau sur le financement de 30% de la nouvelle enveloppe, soit 12 318 €uros de subvention. En cours de livraison.

---

### 🗒 086 – SPANC – contrôle de bon fonctionnement – détermination de la périodicité et des redevances

Monsieur le Président rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif Conseil a été créé par la délibération du Conseil Communautaire n°05-113 prise lors de sa séance en date du 14 décembre 2005. Il rappelle ensuite que le diagnostic des installations d'assainissement non collectif a eu lieu dans chaque commune du territoire entre 2006 et 2008 et a fait ressortir un besoin au niveau des vidanges.

A la suite de ce premier contrôle de bon fonctionnement, Monsieur le Président expose que la commission a souhaité en complément du contrôle périodique obligatoire, rendre un véritable service aux usagers du SPANC en leur proposant une prestation optionnelle de vidange des fosses.

L'objectif est de réaliser en même temps que le contrôle périodique de l'installation, son entretien et sa vidange. Cette mutualisation de prestations a pour but de préserver l'installation, d'offrir un service de qualité avec une traçabilité sur le traitement des matières de vidange, et de diminuer le coût d'une vidange pour le plus grand nombre. Pour cela, il rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°103-034 prise lors de sa séance en date du 30 mars 2011 a retenu l'offre de l'entreprise SARL Assainissement BODIN.

Il informe que suite au changement apporté par le grenelle 2 indiquant que le contrôle périodique de bon fonctionnement ne devra pas excéder 10 ans (contre 8 ans prévu par la Loi sur l'Eau précédemment), la commission propose de réaliser les contrôles tous les 6 ans.

Monsieur le Président précise également que le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes provenant de la redevance à la charge des usagers du SPANC. Ainsi pour le contrôle périodique de bon fonctionnement, les propriétaires disposeront d'une faculté de choix entre la prestation minimale qui comprend un contrôle de bon fonctionnement pendant le cycle de 6 ans, et la prestation d'entretien qui comprend en complément du contrôle de fonctionnement une vidange pendant le cycle de 6 ans.

Il est proposé de facturer aux propriétaires le coût du contrôle périodique de bon fonctionnement à travers une somme forfaitaire de 75 €uros TTC. Et il est proposé de facturer aux propriétaires adhérant à la prestation d'entretien, une redevance annuelle de 30, 37.5 et 45 €uros TTC respectivement en fonction du volume à vidanger ( $\leq$  à 2.5 m<sup>3</sup>,  $>$  à 2.5 m<sup>3</sup> et  $\leq$  4.5 m<sup>3</sup>,  $\geq$  à 4.5m<sup>3</sup>).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe la périodicité du contrôle de bon fonctionnement pour les installations d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière à 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, arrête le montant forfaitaire de la redevance pour le contrôle unitaire périodique de bon fonctionnement à 75 €uros TTC sur un cycle de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, arrête le montant de la redevance annuelle pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et l'entretien (vidange) sur un cycle de 6 années et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :**

- pour un volume inférieur ou égal à 2.5 m<sup>3</sup> à 30 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 2.5 m<sup>3</sup> et inférieur ou égal à 4.5 m<sup>3</sup> à 37.5 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 4.5m<sup>3</sup> à 45 €uros TTC,

**arrête le montant forfaitaire de la redevance pour la prestation unitaire de vidange sur un cycle de 6 années et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :**

- pour un volume inférieur ou égal à 2.5 m<sup>3</sup> à 105 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 2.5 m<sup>3</sup> et inférieur ou égal à 4.5 m<sup>3</sup> à 150 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 4.5 m<sup>3</sup> à 195 €uros TTC,

**arrête le montant forfaitaire de la redevance pour la prestation unitaire de vidange urgente sur un cycle de 6 années et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :**

- pour un volume inférieur ou égal à 2.5 m<sup>3</sup> à 290 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 2.5 m<sup>3</sup> et inférieur ou égal à 4.5 m<sup>3</sup> à 390 €uros TTC,
- pour un volume supérieur à 4.5 m<sup>3</sup> à 490 €uros TTC,

**arrête le montant forfaitaire de la redevance pour le déplacement sans possibilité d'intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages...) à 65 €uros TTC.**

---

## Finances

*Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU*

### 087 – Budget général : créances irrécouvrables – admission en non valeur

Monsieur le Président communique une liste de créances irrécouvrables présentée par Monsieur le Trésorier pour le règlement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

2006 :	85.01 €uros	
2007 :	103.81 €uros	
2008 :	118.28 €uros	
2010 :	281.22 €uros	soit un montant global de : 588.32 €uros

Il ajoute que le Syndicat Mixte Montaigu – Rocheservière, compétent en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés rembourse la communauté de communes en intégralité sur les admissions en non valeur.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte d'admettre en non-valeur ces créances, et demande au Président d'ordonner un mandat de paiement d'un montant de 588.32 €uros sur le budget général 2011.**

---

## 088 – Détermination des tarifs de vente des canoës d'occasion

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1012-160, prise lors de sa séance en date du 08 décembre 2010 a approuvé le projet d'équipement 2011 en matériels pour la base de Canoë Kayak en vue de remplacer notamment une partie de la flotte achetée en 2003.

Il expose qu'une partie du matériel précédemment utilisé peut être revendue d'occasion à des particuliers. Il s'agit de 4 canoës vert « *canadian dag* » et de 5 canoës rouge « *rotomod* ». En fonction de leur état, il propose de fixer les tarifs de vente suivants :

### VERT CANADIAN DAG :

- bon état : 300 €uros l'unité,
- état moyen : 280 €uros l'unité,
- moins bon état : 250 €uros l'unité,

### ROUGE ROTOMOD :

- bon état : 230 €uros l'unité,
- état moyen : 200 €uros l'unité,
- moins bon état : 180 €uros l'unité.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les différents tarifs tels qu'ils viennent d'être présentés ci-dessus.**

---

## Développement économique et emploi

*Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU*

### Compte rendu d'activités de la commission :

#### **ZA La Chevasse à Saint-Sulpice-le-Verdon**

Permis de construire accordé à l'entreprise MAV

#### **ZA Les Genêts à Rocheservière**

Souhait de l'entreprise ORCAB d'acheter 3 hectares pour construire une nouvelle extension.

#### **Vendée Bocage Initiative**

Melle Angélique CORNOU (création magasin d'optique à Rocheservière) a obtenu un prêt d'honneur de 7 000 €uros  
M. Denis RAMBAUD (création entretien de jardins à Saint-Philbert-de-Bouaine) a obtenu un prêt d'honneur de 5 000 €uros

#### **Signalétique des zones d'activités**

Rappel : restitution de l'état des lieux au comité de pilotage et aux acteurs des zones sous forme de petit-déjeuner.

Vendredi 27 mai de 8h00 à 9h00, restaurant L'Etang Moderne (Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine)

Vendredi 17 juin de 8h00 à 9h00, restaurant l'Orée de la Chabotterie (L'Herbergement, Saint-Sulpice-le-Verdon, Mormaison et Saint-André-Treize-Voies)

#### **Remplacement d'Adeline Jaffray**

Sur les 32 CV, 6 personnes seront reçues en entretien le 30 mai prochain.

#### **ORAC**

L'opération au niveau du Pays du Bocage a reçu un accord du Ministère.

#### **Les Trésors de Noël**

Assemblée générale constitutive de l'association cantonale (Union des Professionnels du Canton de Rocheservière) fédérant les professionnels du canton le jeudi 19 mai dernier.

---

## 089 – ZA La Croix Biton – avenant n°4 de l'entreprise BAUDRY TP

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par une délibération prise lors de sa séance en date du 26 mars 2003, a donné délégation de pouvoir au Bureau pour mener à bien ce projet de zone d'activités économiques et par la délibération n°04-083 prise lors de sa séance en date du 25 octobre 2004, le Bureau a attribué le marché à l'entreprise BAUDRY TP.

Il expose qu'il est nécessaire désormais de réaliser la voirie définitive de la desserte interne de la zone en y incluant la plate forme de retournement qui devait à l'origine être détruite dans un contexte de commercialisation rapide de la première tranche de la zone d'activités. Monsieur le Président présente le procès verbal à la commission d'appel d'offres du mercredi 25 juin 2011 concernant l'avenant n°4 de l'entreprise BAUDRY TP. Cet avenant présente une plus value de 8 987,20 €uros hors taxes, portant le montant du marché à 231 971,50 €uros hors taxes.

**Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'avenant n°4 présenté qui représente un montant total hors taxes de 8 987,20 €uros, soit une plus value de travaux de 4,66% portant le marché initial de 193 039,75 €uros hors taxes à 231 197,50 €uros HT (+20,17%), et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant présenté.**

---

### Animation culturelle

*Rapporteur : Charles BATY*

#### Compte rendu d'activités de la commission :

##### Exposition : « Parcours d'Artistes amateur » du 02 au 30 avril 2011

Les participants : Gérard Grasset (Saint-André-Treize-Voies), Bernard Saunier, Jocelyne Francin, Sylvie North-Rabiller (Rocheservière), Corinne Caron (Saint-Philbert-de-Bouaine) et Jean-Paul Allemand (Montaigu - Atelier du Moulin de Rocheservière).  
300 visiteurs environ.

##### Simphonie du Marais

Concert le dimanche 25 septembre 2011 à 17h, Salle Saint-André à Saint-André-Treize-Voies.

##### 16<sup>ème</sup> édition du FESTIVAL D'ARTISTES : (21 mai au 12 juin)

Ouverture du festival le samedi 21 mai à 14h à Saint-Sulpice-le-Verdon avec : exposition d'artistes du canton, animation Randocroquis avec Bruno Mollière, ouverture du concours cantonal. Ouverture officielle à 17h.

Week-end clôture du festival le samedi 11 et dimanche 12 juin à Rocheservière avec : Joëlle Krupa-Astruc - marraine 2011, un caricaturiste de rue, une animation Randocroquis par Bruno Mollière, des ateliers d'artistes, un atelier taille de pierre, des jardins privés ouverts aux peintres, une dizaine d'expositions dans les rues...

Vernissage le samedi 11 juin à 18h30."

##### Mise en réseau des bibliothèques

Une rencontre avec les bénévoles des bibliothèques du Canton et la BDV est programmée le mercredi 15 juin à 19h.

##### Spectacles de Vendée

Le choix s'est porté sur le spectacle d'Avishai Cohen (contrebassiste bassiste israélien) - 25 novembre 2011 à la salle Aquarelle de l'Herbergement.

---

### Tourisme et patrimoine

*Rapporteur : Charles BATY*

#### Compte rendu d'activités de la commission :

##### ○ Chapelle Saint-Sauveur

Poursuite des travaux.

- **Jardin de la Vendée**

Convention signée le 19 avril dernier.

Lancement officiel du « Jardin de la Vendée » le jeudi 26 mai, 12h, à la Ferme de l'Oiselière à Chauché

- **Randonnées**

Sortie du nouveau guide prévue mi juin. Prolongation de la mission d'Isabelle LIBLIN à 80% jusqu'au 01 juillet.

- **Randocroquis**

Suite à l'inauguration du 21 mai, 3 sentiers sont réalisés (Mormaison, Saint-André-Treize-Voies et Saint-Philbert-de-Bouaine).

- **Les Chouettes balades**

Dernière version validée, location possible depuis le 24 mai.

Inauguration prévue le samedi 18 juin à 11h00, jour de l'animation Wind Day organisée par l'OT avec Valorem, dans le cadre de la Journée européenne du Vent.

- **Extension du local canoë**

Monsieur GAILLOT architecte du cabinet PELLEAU et Associés prend en main le projet et doit présenter des esquisses le 09 juin prochain.

---

 **Compte rendu d'activités de l'office de tourisme :**

- **Journée de découverte du canton :**

Bon succès de l'éductour mené sur le Canton, le 27 avril dernier (Chabotterie, Randocroquis, barque, bourg de Rocheservière, Chouettes Balades) avec 32 professionnels et acteurs du tourisme du canton et limitrophes.

---

 **090 – Office de Tourisme – nomination des membres du Conseil d'Exploitation**

Monsieur le Président expose que la régie de l'Office de Tourisme est administrée sous l'autorité du Président de la communauté de communes et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'Exploitation. La durée de la fonction des membres du Conseil d'Exploitation est de 3 ans dans la limite du mandat des élus de la communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°0708-081 prise lors de sa séance en date du 10 juillet 2008 a désigné les membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme suite au renouvellement du Conseil Communautaire. A mi mandat, il convient donc de désigner un nouveau Conseil d'Exploitation pour la régie de l'Office de Tourisme.

Messieurs BATY, BELLEIL et LOUINEAU ne pouvant participer au vote sont sortis de la salle.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire nomme les 16 personnes suivantes au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme :**

BATY Charles  
BELLEIL Pierre  
BRENON René  
CADEAU Philippe  
CLAVURIER Bernard  
CORCESSIN Isabelle  
COUGNON Jacques  
DAVID Marie-Hélène  
GRATON Colette  
LOUINEAU Bernard  
MERLET Etienne  
MONVILLE Danièle  
RABILLER Christiane  
RAPIN Carole  
ROUSSEAU Florence  
SOELS Nathalie

---

## 091 – Office de Tourisme – fixation de tarifs

Monsieur le Président rappelle que l'Office de Tourisme organise le 29 mai prochain la première édition de la manifestation du « Printemps du Cheval » à Saint-Philbert-de-Bouaine et un stage photo les 18 et 19 août dans le cadre du programme d'animations 3 thèmes et 1 canton.

Par ailleurs le contenu du nouveau guide de randonnées est quasiment achevé, pour une commercialisation à partir du 25 juin, il est nécessaire de déterminer un tarif facturé aux dépositaires (presse, etc.....) et un tarif public.

Enfin, et suite au partenariat signé avec l'association PEDAGOGIA Vendée qui confectionne des sacs uniques, esthétiques et écologiques à partir de bâches publicitaires recyclées, il a été fabriqué 7 sacs et 2 portefeuilles.

Pour cela il est nécessaire de voter les tarifs suivants :

- Droits d'inscription pour un cycliste :	3 €
- Droits d'inscription pour un cavalier :	5 €
- Droits d'inscription pour un attelage :	7 €
- Balade à dos d'âne :	2 €
- Balade en calèche :	1 €
- Encart publicitaire/partenariat :	100 €
- Consommations en canette :	2 €
- Consommations au verre et boissons chaudes :	1 €
- Participant au stage photo :	60 €
- Guide de randonnées prix public :	4 €
- Guide de randonnées prix dépositaire :	3.20 €
- Sac RETRO :	62 €
- Sac COOL, PYRAMIDE ou BOOKING :	52 €
- Portefeuille :	20 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les différents tarifs tels qu'ils viennent d'être présentés ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec les prestataires.**

---

## 092 – Office de Tourisme – convention avec la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Président expose que l'Office de Tourisme a été contacté par la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique afin de rendre un nouveau service aux amateurs de pêche.

Pour cela, l'Office de Tourisme est chargé d'effectuer la réservation en ligne des cartes de pêche, les cartes "papier" devant disparaître. Pour chaque carte réservée, la fédération départementale versera une commission calculée sur la base de 1 €uro.

**Après avoir lu les termes de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte que l'Office de Tourisme rende un nouveau service aux amateurs de pêche, et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.**

## Habitat

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

### Compte rendu de la réunion de la commission du 21 avril 2011 :

#### Programme d'aides 2010 – 2012 :

	ACTIONS	OBJECTIFS ANNEE 2011		REALISATION au 21 Avril 2011	
		Nbre logts	Crédits	Nbre logts	Crédits
ACTIONS Communauté de Communes	Diagnostic énergétique simplifié	30	3 839,10	12	1 535,64
	Diagnostic sur site	10	2 200,80	3	660,24
	Economies d'Energie	50	35 000,00	32	21 172,74
	Label Habitat Grand Axe	6	12 000,00	1	2 300,00
	Façades	25	17 500,00	8	5 297,36
	Assainissement	30	21 000,00	7	4 900,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>151</b>	<b>91 539,90</b>	<b>63</b>	<b>35 865,98</b>
Résultat de l'année 2011 en %			42%	39%	

*Le coût TTC d'un diagnostic simplifié est de 127,97 €*

*Le coût TTC d'un diagnostic complet sur site est de 275,08 €*

*dont 220,08 € à la charge de la Communauté de Communes et 55 € à la charge du propriétaire.*

#### Travail sur les orientations et le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat :

Le travail se poursuit. La validation des actions du PLH se fera le 14 septembre devant le Conseil Communautaire puis en octobre, novembre devant les conseils municipaux avant d'être présentés devant le Comité Régional de l'Habitat.

### Compte rendu d'activités de la commission :

#### Gendarmerie

L'attribution des lots par Vendée habitat est prévue le 1<sup>er</sup> juin prochain.

## Divers

### 093 – Rapport d'activités annuel 2010 de la communauté de communes

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 qui stipule que :

*« le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

Monsieur le Président présente donc le rapport établi en application de ces dispositions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités annuel 2010 tel qu'il est présenté, et le soumet au vote des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.**

---

## ✍ 094 – Location longue durée d'un véhicule de service

Monsieur le Président expose que les agents de la communauté de communes sont amenés régulièrement à se déplacer dans les communes du canton et au-delà pour des raisons professionnelles. Ces déplacements pouvant également entraîner du transport de petit matériel.

Jusqu'à présent, les agents utilisaient essentiellement leur véhicule personnel et faisaient appel systématiquement aux services techniques des communes pour le transport de matériel. Les agents étaient remboursés en application des taux d'indemnités kilométriques existants.

Après un état des lieux (18 000 kilomètres indemnisés par an pour un coût supérieur à 6 000 €uros), il propose de doter la communauté de communes d'un véhicule utilitaire de service, qui devra être privilégié dans la mesure du possible par rapport aux véhicules personnels.

Monsieur le Président précise que ce véhicule sera loué pendant 36 mois à raison de 10 000 kilomètres parcouru par an. Il présente le résultat de la consultation organisée et propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise CM-CIC BAIL d'un montant total hors taxes de 2 328.36 €uros (2 165.64 €uros de loyer plus 162.72 €uros d'entretien) ce qui représente un loyer mensuel total hors taxes de 194.03 €uros.

Monsieur Hubert DELHOMMEAU ne pouvant participer au vote est sorti de la salle.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire contracte avec l'entreprise CM-CIC BAIL pour la location longue durée d'un véhicule de service de type Peugeot BIPPER pendant 36 mois et à raison de 10 000 kilomètres par an, pour un loyer annuel de 2 328.36 €uros hors taxes, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le prestataire.**

---

## ✍ Maison de l'intercommunalité :

L'acte notarié d'acquisition a été signé le 26 avril dernier.

Notre assurance dommage ouvrage (SMABTP) vient de verser la somme de 69 933.27 €uros TTC pour les réparations de la terrasse et du sol extérieur.

---

## ✍ Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen du 18 mai 2011

---

### ✍ Agenda réunions

- Lundi 06 juin à 17h00 : Bureau Communauté de Communes
- Lundi 20 juin à 18h00 : Comité Syndicat mixte Montaigu – Rocheservière
- Jeudi 23 juin à 18h30 : Commission habitat
- Lundi 27 juin à 17h00 : Bureau Communauté de Communes
- Mercredi 06 juillet à 18h30 : Conseil Communautaire
- Lundi 11 juillet à 17h00 : Bureau Communauté de Communes



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Francis BRETON**  
Secrétaire de séance



**Hubert DELHOMMEAU**  
Président

